

## La reproduction des sternes néréis a commencé sur l'aire protégée de l'îlot Amédée



*Chaque année, entre mai et octobre, les sternes néréis élisent domicile pour la saison de ponte sur quelques îlots de la province Sud dont l'îlot Amédée. Fragiles et vulnérables, ces colonies d'oiseaux marins peuvent, au moindre dérangement, abandonner leur site de ponte entraînant un échec de la reproduction. Pour protéger cette espèce rare et menacée d'extinction, la province Sud a mis en place depuis trois ans, une restriction temporaire d'atterrissage, de décollage et de survol de tout engin de l'îlot Amédée jusqu'à la fin de leur période de reproduction.*

### **200 couples reproducteurs : La sterne néréis, sous-espèce endémique de la Nouvelle-Calédonie**

La sterne néréis est une sous-espèce endémique de la Nouvelle-Calédonie dont il ne resterait que deux cents couples reproducteurs. Il s'agit de la seule espèce de sternes qui se reproduit en saison fraîche, et présente la particularité de se reproduire sur son site d'éclosion. L'aire protégée de l'îlot Amédée constitue le plus important site de reproduction (+10 % de la population) des sternes néréis en province Sud.

Depuis le début de la saison, des couples nicheurs et leurs œufs ont été observés à proximité de l'hélicoptère de l'îlot Amédée. Afin de mettre toutes les chances de leurs côtés, la province Sud a décidé de réitérer l'interdiction temporaire des atterrissages, décollages et survols d'engins (hélicoptères, ULMM, hydravions, drones etc.) jusqu'à la fin de la période de nidification (entre septembre et octobre).

**La mise en place depuis 2019 de l'interdiction temporaire des atterrissages et décollages des hélicoptères sur cette zone a été bénéfique pour l'augmentation du taux de la reproduction de cette espèce sur l'aire protégée de l'îlot Amédée.**

### **Une zone de mise en défens adaptée**

Une zone de mise en défens et un sentier de contournement avaient été réalisés sur la partie nord-est de l'îlot en 2015 pour éviter tout dérangement des néréis par les usagers.

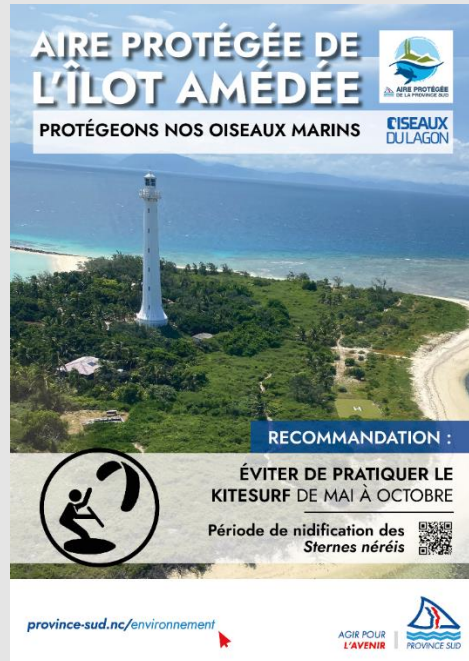
Depuis 2019 les néréis s'installent également sur la partie sud-est de l'îlot au niveau de l'Hélicoptère. Une 2e mise en défens temporaire et son sentier de contournement ont donc été réalisés en 2021.

Ces mesures de protection des néréis permettent donc aux usagers de pouvoir continuer à faire le tour de l'îlot sans déranger ces oiseaux. En ce début de saison il a déjà été observé 5 couples nicheurs.



## Les ailes de Kitesurf peuvent être assimilées à des prédateurs de sternes néréis

La pratique du kitesurf sur le platier au vent de l'îlot Amédée peut nuire à la reproduction des sternes néréis. En effet, les ailes de kitesurf peuvent être assimilées à des prédateurs et faire fuir les oiseaux adultes, qui abandonnent leurs œufs et leurs oisillons. Ces derniers ne survivent pas à une exposition prolongée au soleil. Aussi, la province Sud recommande de ne pas pratiquer le kitesurf sur l'aire protégée de l'îlot Amédée pendant toute la période de reproduction qui s'étale de mai à octobre.



Lors de la dernière saison, le taux de réussite de la reproduction des sternes néréis a été sans précédent, grâce aux mesures prises par la province Sud et à la surveillance accrue des bénévoles de la Société Calédonienne d'Ornithologie.



## Une espèce protégée par le code de l'environnement de la province Sud

**Les sternes néréis sont une sous-espèce endémique de la Nouvelle-Calédonie. Devenues très rares, elles sont malheureusement aujourd'hui menacées d'extinction et classées sur liste rouge des espèces menacées dans le monde par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).**

**Cette espèce protégée par le code de l'environnement a la particularité de nicher au sol en hiver (leur cycle de reproduction se tient généralement de mai à octobre). Elle est particulièrement vulnérable aux perturbations induites par l'homme (approche et passage de proximité, nuisance sonore, campement de proximité, aile de kitesurf, etc.). Les scientifiques estiment qu'il ne resterait plus que deux cents couples sur toute la Nouvelle-Calédonie.**

### CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

